

**MINISTERE DE L'ENERGIE, DU PETROLE ET DES MINES**

**Monsieur le Président,**

**Madame et Messieurs les Ministres,**

**Chers Collègues,**

Au titre de l'année 2026, le projet de budget du Ministère de l'Energie, du Pétrole et des Mines est arrêté à la somme de **267 100 146 561 FCFA** en autorisations d'engagement et à **130 097 966 646 FCFA** en crédits de paiement.

Par programme, ces crédits sont répartis comme suit :

**Programme 1 : Pilotage, Coordination et Gestion administrative**

Pour l'exercice 2026, les crédits attribués à ce programme sont arrêtés à **3 046 625 525 FCFA** en autorisations d'engagement (AE) et en crédits de paiement (CP).

Par nature économique de dépenses, ces crédits sont répartis ainsi qu'il suit :

- Dépenses de personnel : **1 319 373 976 FCFA** en AE et en CP ;
- Acquisition de biens et services : **544 251 549 FCFA** en AE et en CP ;
- Transferts courants : **1 183 000 000 FCFA** en AE et en CP.

**Programme 2 : Valorisation des substances minérales**

Les crédits de ce programme, pour l'exercice 2026, sont chiffrés à **5 733 879 900 FCFA** en autorisations d'engagement et à **5 384 379 900 FCFA** en crédits de paiement.

Par nature économique de dépenses, ces crédits sont répartis comme suit :

- Dépenses de personnel : **365 801 830 FCFA** en AE et en CP ;
- Acquisition de biens et services : **147 078 070 FCFA** en AE en CP ;
- Transferts courants : **1 726 000 000 FCFA** en AE et en CP ;
- Investissements exécutés par l'Etat : **495 000 000 FCFA** en AE et **445 500 000 FCFA** en CP ;

-Transferts en capital : **3 000 000 000 FCFA** en AE et **2 700 000 000 FCFA** en CP.

### **Programme 3 : Accès universel à une énergie compétitive et durable**

Pour l'exercice 2026, les crédits dudit programme sont fixés à **255 517 939 341 FCFA** en autorisations d'engagement et à **118 972 259 426 FCFA** en crédits de paiement.

Par nature économique de dépenses, ces crédits sont répartis ainsi qu'il suit :

-Dépenses de personnel : **137 328 027 FCFA** en AE et en CP ;

-Acquisition de biens et services : **47 198 010 FCFA** en AE et en CP ;

-Transferts courants : **4 488 436 101 FCFA** en AE et en CP ;

-Investissements exécutés par l'Etat : **245 470 827 203 FCFA** en AE et **109 462 562 288 FCFA** en CP ;

-Transferts en capital : **5 374 150 000 FCFA** en AE et **4 836 735 000 FCFA** en CP.

### **Programme 4 : Surveillance et maîtrise des opérations**

Au titre de l'exercice 2026, le montant alloué à ce programme s'élève à **273 082 434 FCFA** en autorisations d'engagement et à **266 082 434 FCFA** en crédits de paiement.

Par nature économique de dépenses, ces crédits sont répartis comme suit :

-Dépenses de personnel : **168 082 434 FCFA** en AE et en CP ;

-Acquisition de biens et services : **35 000 000 FCFA** en AE et en CP ;

-Investissements exécutés par l'Etat : **70 000 000 FCFA** en AE et **63 000 000 FCFA** en CP.

### **Programme 5 : Optimisation de l'exploitation des ressources en hydrocarbures**

Les crédits de ce programme, pour l'exercice 2026, sont chiffrés à **2 528 619 361 FCFA** en autorisations d'engagement et à **2 428 619 361 FCFA** en crédits de paiement.

Par nature économique de dépenses, les crédits de ce programme sont répartis ainsi qu'il suit :

- Dépenses de personnel : **561 974 915 FCFA** en AE et en CP ;
- Acquisition de biens et services : **178 447 496 FCFA** en AE et en CP ;
- Transferts courants : **788 196 950 FCFA** en AE et en CP ;

Transferts en capital : **1 000 000 000 FCFA** en AE et **900 000 000 FCFA** en CP.

Votre Commission des Finances et du Contrôle budgétaire, élargie à la Commission de l’Energie et des Ressources minérales, s’est réunie le mercredi 12 novembre 2025, sous la présidence de Monsieur Chérif Ahmed DICKO, Président de la Commission des Finances et du contrôle budgétaire, à l’effet d’examiner le projet de budget 2026 du Ministère de l’Energie, du Pétrole et des Mines.

Le Gouvernement était représenté par Monsieur Birame Soulèye DIOP, Ministre de l’Energie, du Pétrole et des Mines, Monsieur Cheikh DIBA, Ministre des Finances et du Budget et Madame Marie Rose Khady Fatou FAYE, Secrétaire d’Etat auprès du Premier ministre, chargée des Relations avec les Institutions, Porte-Parole du Gouvernement, entourés de leurs principaux collaborateurs.

Ouvrant la séance, Monsieur le Président a souhaité la bienvenue aux membres du Gouvernement ainsi qu’à leurs collaborateurs, avant de leur adresser ses prières et vœux de réussite.

Il a, par la suite, donné la parole à Monsieur Babacar NDIAYE, Président de la Commission de l’Energie et des Ressources minérales, qui s’est associé aux mots de son collègue, avant d’inviter le Ministre de l’Energie, du Pétrole et des Mines à présenter le projet de budget 2026 de son département.

À l’entame de son propos, le Ministre a, d’abord, tenu à remercier Son excellence Monsieur le Président de la République et Monsieur le Premier ministre pour la confiance renouvelée et a félicité l’ensemble de vos Commissaires pour leur présence, tout en se réjouissant de se retrouver devant la Représentation nationale, dans le cadre de l’examen du projet de budget 2026 de son département.

Il a, ensuite, fait le bilan de l’exercice en cours marqué par la contribution de ses services à la mise en œuvre des programmes du département. Il est également marqué par des réformes sectorielles engagées dans les domaines énergétique et minier afin d’amorcer le regain de dynamisme du potentiel économique et industriel des sous-secteurs des Hydrocarbures et des Mines.

Le Ministre a également rappelé les priorités de son département, déclinées autour des points relatifs à l’accessibilité à une énergie durable à moindre coût, au

développement durable, responsable et inclusif des chaînes de valeur des ressources en hydrocarbures et des ressources minérales, ainsi qu'à la performance et à la transparence dans la gouvernance de la politique énergétique et minière.

Il a, enfin, présenté les interventions de son département, structurées autour des cinq programmes budgétaires susmentionnés, en précisant que d'importants pas ont été franchis durant l'exercice 2025. Cela traduit l'engagement pour un accès aux services énergétiques durable et compétitif, la volonté d'exploiter dans les meilleures conditions nos ressources en hydrocarbures et de valoriser nos ressources minérales dans le respect des principes du « JUB-JUBBAL-JUBBANTI ».

Intervenant à leur tour, vos Commissaires lui ont adressé leurs félicitations et encouragements pour sa reconduction à la tête de cet important département. Ils lui ont, par la même occasion, fait part de leurs préoccupations et observations.

En effet, ils ont globalement salué les progrès enregistrés dans la mise en œuvre de la Lettre de Politique de Développement du secteur de l'Énergie, du Pétrole et des Mines, tout en insistant sur la nécessité de poursuivre les efforts en vue d'une redynamisation de ce secteur essentiel.

Au chapitre du sous-secteur des Hydrocarbures, vos Commissaires se sont intéressés à la question relative à la marge de soutien dont bénéficiait la Société africaine de Raffinage (SAR), et ont plaidé pour la levée de la suspension afin de lui permettre de réussir sa mission, notamment dans le cadre de la mise en œuvre du projet SAR 2.0, afin d'assurer un approvisionnement correct du marché en produits pétroliers.

Parallèlement, ils ont considéré, au nom de la souveraineté énergétique, la nécessité de confier à la SAR une bonne partie de l'importation des hydrocarbures, et ont invité le Ministre, en rapport avec son Collègue chargé des Finances et du Budget, à procéder au règlement financier des montants dûs à cette société. Par ailleurs, ils se sont interrogés sur les capacités de la SAR à raffiner tout le pétrole découvert et les possibilités de créer, au besoin, d'autres sociétés ou recourir à des privés.

Relativement à l'exploitation des hydrocarbures, vos Commissaires se sont également intéressés aux mécanismes à mettre en place pour l'exploitation de l'énergie fossile, cadrant avec la politique de développement et de promotion des énergies renouvelables, et en phase avec la politique de transition énergétique.

En outre, dans le cadre du Mix énergétique et de la politique de Contenu local, ils ont préconisé l'accompagnement des entreprises locales, notamment les PME et PMI, pour la promotion des énergies renouvelables et se sont préoccupés de leur niveau de participation réel dans la chaîne de valeur, tout en demandant la part effective du contenu local dans les projets GTA et Sangomar et la situation des zones « énergie verte » au Sénégal.

Parallèlement, ils ont demandé les mesures que le Ministre envisage de prendre au sujet de l'accompagnement des jeunes, notamment en termes de formation aux métiers du pétrole, du gaz ainsi que des énergies renouvelables. Aussi, se sont-ils interrogés sur la disponibilité du cadre juridique en vigueur qui organise la répartition des revenus tirés de l'exploitation des ressources pétrolières et gazières.

Le Ministre a été interpellé sur l'ambition de l'Etat à créer sa propre société d'exploration et d'exploitation des hydrocarbures, au regard de son statut de Pays Producteur de Pétrole et du Gaz, afin de mieux peser sur le marché extérieur.

Dans le même ordre d'idées, certains Commissaires se sont préoccupés des risques liés à l'exploitation offshore et ont invité le Ministre à une gestion maîtrisée des déchets pétroliers, de la pollution maritime et de l'écosystème côtière en veillant au respect des normes environnementales.

Ils ont invité le Ministre à adopter, au nom de la bonne gouvernance des ressources énergétiques, une gestion transparente visant à garantir l'accès à l'information aux populations à qui appartiennent les ressources naturelles, pour trouver un consensus fort autour de cette question, afin d'éviter la malédiction du pétrole.

Outre l'impact financier que le surplus de production du pétrole et du gaz peut avoir sur la prise en charge du remboursement de la dette, vos Commissaires ont souhaité avoir des informations relativement à la baisse de l'exploitation des ressources pétrolières susceptible de briser les espoirs d'une croissance à deux chiffres d'ici à 2028. Il a été demandé au Ministre des Finances et du Budget des explications au sujet de la restructuration dont il a été question lors des dernières déclarations du Premier ministre.

Parallèlement, ils ont interpellé le Ministre sur les possibilités de relever le défi de l'accès universel à une énergie compétitive et durable face aux contraintes budgétaires.

Au chapitre de l'électricité, vos Commissaires se sont préoccupés de la situation de la fraude de l'électricité au niveau de la SENELEC et ont invité le Ministre à faire la situation de l'audit de cette entreprise afin d'identifier les types de fraudeurs. Ils se sont, également, interrogés sur l'absence d'impact des économies réalisées par la SENELEC sur la facture des consommateurs et ont plaidé pour le renforcement de son effectif.

Par ailleurs, vos Commissaires sont largement revenus sur les plaintes des usagers du système prépayé « Woyofal » et ont déploré la cherté du coût de l'électricité y relative comparé à celui des factures du système classique et à la différence du nombre de Kw/h acheté pour un même montant. Aussi, ont-ils considéré que ce choix imposé aux clients apparaît comme une logique mercantiliste bâtie par la SENELEC qui, selon eux, ne veut pas prendre des risques en recourant aux institutions de financement.

En vue d'alléger les souffrances des Sénégalais, il a été suggéré la mise en place d'un mécanisme permettant aux usagers d'opter librement pour l'un ou l'autre mode de paiement et l'instauration d'un système de guichet unique afin de corriger les lenteurs notées dans la procédure de demande d'abonnement.

Abordant le volet électrification, vos Commissaires ont soulevé les attentes des populations en milieu urbain, périurbain et rural en soulignant la nécessité d'assurer une connexion correcte du réseau électrique pour garantir la démocratisation de l'accès à l'électricité. Sous ce rapport, ils ont exposé le problème des habitants du Département de Bakel en sollicitant une intervention du Ministre afin de mettre en service les installations de la ligne « haute tension » de la SOGEM-OMVS traversant les villages comme Séno Youpé, Séno Issaga, Gambie Diaobé, Gourel Bouli, qui est à l'arrêt depuis deux ans. Parallèlement, il a été signalé les difficultés auxquelles sont confrontés les villages de la Commune de Gabou située dans l'Arrondissement de Moudéry, à cause d'une panne de la Centrale électrique.

Vos Commissaires ont également fait état de la situation des populations de Ngouye Diéri, Tioyène, Miname, entre autres villages du département de Kounghoul. De même, ils ont regretté le faible taux de couverture électrique dans le département de Tambacounda, où les habitants de certains villages comme Gourel Barry, Afia, Saré Modo demandent à être connectés au réseau électrique de la SENELEC.

De même, vos Commissaires ont déploré la faible qualité de service notée dans certaines localités comme les Communes de Kaffrine et de Bambey, notamment en période d'hivernage et de canicule, en s'interrogeant sur l'existence d'un système d'alerte en cas de coupure et le temps que cela va durer. Ainsi, ils ont invité le Ministre à trouver rapidement une solution à cette situation et à faire face au problème de danger public que peut poser une installation de poteaux électriques proches des abris provisoires.

Il a été demandé la réduction du coût de l'électricité dans les régions à forte chaleur comme Tambacounda, Matam, Kédougou et la reprise des travaux concernant le Dorsale de Kédougou-Salémata.

Toujours dans le cadre de l'électrification rurale, vos Commissaires ont signalé l'urgence d'intervenir dans le département de Médina Yoro Foula où les populations souffrent fortement du manque d'électricité à cause du faible taux d'électrification et des dysfonctionnements des centrales solaires.

Mis à part l'intervention souhaitée du Projet d'Amélioration de l'Accès à l'Electricité dans les Zones péri-urbaines et rurales (PAMACEL), il a été demandé une précision sur la date de démarrage des activités du Projet d'Amélioration de l'Accès à l'Electricité au Sénégal (PADAES).

En plus de la situation particulièrement préoccupante du Village de Médina Bocar Sy, dans le département de Bounkiling, injustement privé d'un branchement électrique qui lui était destiné au profit d'un marabout habitant à côté, vos Commissaires ont signalé une explosion ayant affecté le Centre de Santé de Koumpentoum et ont déploré la longue attente des populations dans ce département ainsi que les villages non encore électrifiés des départements de Ranérou et de Goudomp.

Parallèlement, ils ont mis l'accent sur la situation du marché Ndiba Ndiayène, dans le département de Nioro, non encore électrifié malgré les nombreuses démarches auprès de l'Agence de la SENELEC et de la Sous-Préfecture de Médina Sabakh, non sans inviter le Ministre, en rapport avec l'autorité municipale, à faciliter le processus.

Au nom de l'équité territoriale et pour des raisons de sécurité, le Ministre a été invité à déployer ses services, notamment l'Agence sénégalaise d'Electrification rurale (ASER), afin de poursuivre les efforts d'électrification dans les localités comme les départements de Vélingara, de Dagana et de Linguère ainsi que les Communes de Mpal, Fass, Gandon du département de Saint-Louis et les

arrondissements de Sindian, Tenghory et Kataba I, situés dans le département de Bignona. Il s'y ajoute le besoin en électrification dans les zones insulaires comme Bossinnka.

Un accompagnement du ministère a été également sollicité pour l'électrification de villages situés dans les départements de Mbacké, de Diourbel, de Gossas et enfin de procéder à la mise en service des installations réalisées dans les villages de la Commune de Patar située dans le Département de Fatick.

Vos Commissaires ont décrié la gestion de certains concessionnaires d'électrification comme la compagnie Energie rurale africaine (ERA) dont les factures suscitent le mécontentement de ses usagers dans les villages comme Djimbana, Mandina Balanté, et ont dénoncé la mauvaise exploitation de la Compagnie marocco-sénégalaise d'Electricité (COMASEL).

S'ajoutent à cela les problèmes signalés concernant un agent de la SENELEC ayant reçu une décharge électrique, les travailleurs de l'Assemblée nationale qui, dans le cadre de leur coopérative d'habitat, peinent à avoir une connexion au réseau électrique pour pouvoir accéder à leurs maisons à Kounoune, et le cas de l'Ecole de Ourosogui non encore réglé jusque-là.

Sous un autre registre, vos Commissaires se sont intéressés à l'éclairage public solaire, compte tenu du rythme de développement des centres urbains et périurbains comme Dakar, Thiès, Touba, Tivaouane, Saint-Louis, et ont sollicité l'intervention des services du département comme l'Agence nationale pour les Energies renouvelables (ANER) dans plusieurs autres localités du pays comme Médina Sabakh et Keur Ayib.

Même s'ils ont salué les efforts consentis dans le domaine de la distribution des lampadaires, vos Commissaires ont néanmoins déploré leur politisation par certains élus locaux et la non implication des députés. Sous ce rapport, ils ont préconisé de revoir les modalités du dispatching et ont invité le Ministre à leur réserver un quota pour alimenter leurs localités respectives.

Au chapitre du sous-secteur des Mines, vos Commissaires sont revenus sur l'exploitation du potentiel minier et des carrières, en insistant sur la nécessité de mieux structurer les activités y relatives. Ils ont fait état des difficultés éprouvant les populations impactées et souvent confrontées à des soucis de santé.

Ces difficultés ont été signalées dans beaucoup de localités abritant des sites d'exploitation, comme l'exploitation de la carrière dans le Djolof qui impacte la

santé des populations. Il a été également déploré la dégradation des sols, la dépossession des terres et la destruction de l'écosystème causées par cette activité.

De surcroît, ils ont dénoncé la dégradation de certaines routes devenues impraticables à cause des camions utilisées dans l'exploitation des carrières de Ngoudiane, créant ainsi beaucoup d'accidents dans cette localité. Aussi, vos Commissaires ont soulevé les difficultés rencontrées par les populations de Keur Moussa Hann, dans la Commune de Sindia, à cause des activités d'un exploitant d'une carrière de sable et ont invité le Ministre à envoyer ses services dans le but d'inspecter cette carrière.

Certains Commissaires ont déploré l'absence ou le faible niveau d'accompagnement des localités impactées en termes de Responsabilités sociétales des Entreprises (RSE) comme à Thiéo, dans la Commune de Dias, ainsi que le non-respect des normes environnementales. Ils ont sollicité un rapprochement des Commissions en vue de l'exploitation des carrières.

Concernant l'exploitation minière, vos Commissaires ont préconisé une transformation locale des ressources pour limiter l'exportation de produits bruts comme l'or, en pensant à nos bijoutiers et aux travailleurs des unités industrielles.

Dans le cadre de l'exploitation de l'orpaillage représentant 70% des revenus des habitants du département de Saraya, il a été constaté une forte baisse des activités des populations locales qui, à cause de l'arrivée des sociétés minières, peinent encore à accéder aux couloirs d'exploitation qui leur avaient été promis.

Vos Commissaires ont demandé la poursuite des efforts afin de permettre aux populations de l'arrondissement de Kéniéba de tirer profit des ressources de leur sous-sol, avant d'exhorter le Ministre à accélérer la création du Comptoir national d'Or annoncé par le Chef de l'Etat afin de garantir un approvisionnement stable et local en or au profit des artisans bijoutiers.

Parallèlement, ils ont invité le Ministre à se prononcer sur la situation de la société Eramet Grande Côte, sur le calendrier d'adoption du projet de loi portant Code minier avant la fin de l'année, ainsi que sur les mesures à prendre concernant les entreprises récalcitrantes ou sans titre d'exploitation. Dans le même sillage, ils ont invité ses services à faciliter la délivrance diligente des permis d'exploitation minière et à renforcer la communication autour de cette question.

Monsieur le Ministre a été interpellé sur les possibilités d'une renégociation des contrats avant leur échéance et il lui a été demandé si le Sénégal est dans les

dispositions de reprendre certaines exploitations gérées par des Etrangers. Au-delà, ils ont suggéré la fusion de certaines structures pour une rationalisation institutionnelle et ont préconisé l'ouverture des capitaux aux privés nationaux des sociétés étrangères qui, outre l'exploitation du Phosphate, sont dans l'extraction de l'Or, du Zircon, du Fer, entre autres minerais.

De la même manière, il a été recommandé un meilleur encadrement de l'exploitation réalisée dans le pôle Sud-Ouest qui regorge d'un potentiel géologique important, en passant par la formalisation des activités artisanales, la réhabilitation des sites dégradés et l'inclusion des femmes et des jeunes dans la chaîne de valeur minière en vue de réparer l'inéquité territoriale.

Evoquant la question des Industries chimiques du Sénégal (ICS), vos Commissaires ont déploré la faiblesse du taux d'actionnariat de 15% détenu par l'Etat du Sénégal avec un dividende de moins de cent (100 000 000) millions de francs CFA.

Par conséquent, il a été suggéré, dans le cadre de l'engrais produit par les ICS, de penser à la transformation locale dans le but d'approvisionner le marché local sans trop dépendre de l'importation des composantes de ce produit et de travailler à entrer dans la Zone de Libre Echange continentale africaine (ZLECAF). Au demeurant, le Ministre a été invité à régler le problème des retraités des ICS qui restent encore employés de la société au détriment des jeunes **formés** demandeurs d'emploi.

Vos Commissaires ont regretté le retard noté dans la réalisation du projet de construction de la route de Thiki en contrepartie des installations des cimenteries de Dangoté et de Sahel dont les exploitations, dans cette zone, sont à l'origine de beaucoup de maladies, notamment la tuberculose.

Par ailleurs, vos Commissaires ont déploré les invitations tardives adressées aux députés, membres de la Commission de l'Energie et des Ressources minérales, pour prendre part aux activités du département et ont jugé incompréhensible leur non implication dans l'organisation par ce dernier du Salon international des Mines.

Vos Commissaires se sont préoccupés de la situation actuelle du Fonds intergénérationnel et ont interrogé le Gouvernement sur le rôle de l'Initiative pour la Transparence dans les Industries extractives (ITIE) dans ce mécanisme financier ainsi que sur la part détenue par l'Etat dans les contrats et les bénéfices. Du reste, ils ont demandé, dans le cadre de la soutenabilité budgétaire, la part du

financement qui repose sur l'endettement extérieur et se sont interrogés sur les mécanismes à mettre en place afin de procéder à l'activation effective du Fonds de Réhabilitation des Sites miniers et de Carrières et de faciliter aux Collectivités territoriales l'accès en temps utile au Fonds d'Appui au Développement local (FADL).

Reprenant la parole aux fins de donner suite aux questions, le Ministre a, d'abord, remercié vos Commissaires pour leurs mots aimables formulés à son endroit, ainsi qu'à l'égard de ses collaborateurs. Il a, ensuite, salué la qualité des contributions, avant d'apporter des éléments de réponses.

Il est revenu sur quelques considérations générales en insistant sur la nécessité de poursuivre les efforts dans la mise en œuvre des différents programmes et projets, tout en renouvelant sa disponibilité en vue d'une meilleure réponse aux préoccupations des populations et satisfaire leurs besoins. A ce titre, il a résumé les interpellations de vos Commissaires en fonction de leurs centres d'intérêt.

Réagissant à l'interpellation relative à la fraude signalée à la SENELEC, Monsieur le Ministre a constaté que c'est une situation particulièrement alarmante qui impacte beaucoup sa productivité. Il fera noter qu'il ressort d'un rapport d'audit qui fait état de 490 cas de fraude détectés, seulement dans la Région de Dakar et notamment à Pikine, occasionnant une perte évaluée à 13 515 Kw/h, soit 2,6 milliards de francs CFA.

Il informera qu'à la date du 4 septembre 2025, le préjudice lié à la fraude représente 3,7 milliards sur toute l'étendue du territoire national, avant de révéler l'identité des délinquants supposés tels que les institutions, les restaurants et autres personnes privées bien connues. Tout compte fait, ses équipes suivent le dossier en relation avec les services compétents, notamment le Ministère en charge de la Justice.

Abordant la question sur le « Woyofal », le Ministre expliquera que la tarification n'a pas connu de changement depuis l'arrivée au pouvoir du nouveau régime. En tout état de cause, c'est une situation qui nécessite une analyse approfondie de la question telle que demandée par le Premier ministre, laquelle permettra de trouver une solution structurelle qui tient compte des impacts que cela peut avoir sur le plan économique et social.

S'il a reconnu que cette situation demeure préoccupante, le Ministre fera noter la fluctuation évidente de la consommation d'énergie entre les périodes de fraîcheur

et de forte chaleur. Cela peut expliquer naturellement la variation constatée dans les factures des consommateurs entre ces deux périodes.

Il ajoutera que l'explication technique réside dans la répartition des clients. Autrement dit, la tarification par tranche sociale et par niveau de consommation varie selon le type de clients catégorisés en domestique petite puissance, domestique moyenne puissance et professionnel petite, moyenne ou grande puissance. Il a tenu à préciser que la consommation de 0 à 150 Kw/h est facturée à 91,2 francs sans application de la TVA concernant la première tranche qui représente environ un million de ménages, et de 150 à 250 Kw/h, le client paie 136 francs. Il dira qu'au-delà de 250 Kw/h, l'utilisateur est classé directement dans la troisième tranche, avant d'assurer que la communication dans ce sens sera renforcée par ses services, notamment la SENELEC, qu'il engagera à venir devant la Commission de l'Energie et des Ressources minières pour approfondir les réflexions autour de cette question.

Poursuivant son propos, le Ministre précisera que, afin de procéder à la correction, ne serait-ce que pour trouver une solution conjoncturelle, ses services ont tenu vingt-trois (23) réunions techniques auxquelles il a lui-même souvent pris part, et les conclusions issues de ces travaux, qui impacteront entre 1,5 et 1,7 million de ménages, seront bientôt livrées aux plus hautes autorités qui accordent un intérêt particulier à la baisse des prix de l'électricité.

Il a souligné l'importance de la solution structurelle, il s'agit de la mise en œuvre de la stratégie Gas to Power qui concerne l'utilisation du gaz pour impacter le coût de production de l'électricité. Il a précisé que la part du Sénégal négociée dans le cadre du projet GTA peut faire fonctionner une Centrale de 250 MW.

Le Ministre fera noter que d'importants efforts ont déjà été consentis entre 2024 et 2025 dans le but d'amorcer énormément de choses comme l'appel d'offres lancé dans le cadre du démarrage des travaux de construction du premier Segment Nord du réseau gazier prévu avant la fin du premier trimestre de l'année 2026. Il a indiqué que ses services ont déjà fini d'identifier l'ensemble des besoins en gaz sur toutes les industries qui existent au Sénégal et que les contraintes d'ordre économique et financier sont connues.

Sur la capacité de raffinage de la SAR, il mentionnera que le succès réalisé par cette dernière en raffinant du pétrole brut de Sangomar qu'elle a acheté est une réponse au doute construit autour de ses capacités même si la problématique de l'économicité, du fait de la lourdeur du brut de Sangomar, reste posée sur les plans

technique et financier. Il précisera que la SAR entend renforcer ses capacités à travers ses projets ambitieux comme le projet SAR 2.0.

Outre cet important projet, le Ministre soulignera qu'il existe du gaz associé non torché dont une part est réinjectée dans le gisement pour soutenir la production de pétrole. Le reste fait l'objet d'un projet appelée « opportunité gazière » qui permettra l'injection de 60 à 120 millions de pieds cube de gaz par jour dans le réseau RGS pour l'approvisionnement du marché sénégalais.

Au titre des renégociations engagées dans le cadre de « Yaakaar Teranga », il précisera qu'il est préférable, à ce moment, d'attendre la fin du processus pour pouvoir communiquer dessus et donner les informations nécessaires, tout en augurant d'une solution qui pourra satisfaire les besoins des Sénégalais en matière de gaz.

Abordant la question de la réappropriation de nos ressources, le Ministre dira que le Groupe PETROSEN est en train de faire de bonnes réalisations et il lui sera confié le permis de Diender, jusque-là détenu par la société FORTESA en vue de renforcer la sécurité et la souveraineté énergétique.

Sur la rationalisation des structures sous tutelle, il affirmera que son département travaille déjà à la fusion des directions générales comme MIFERSO-SOMISEN, AEME-ANER et le processus suit son cours.

Faisant le point sur les localités à connecter au réseau électrique, le Ministre révélera que, après une étude sérieuse réalisée par ses services en collaboration avec l'ANSD, il est fait état de 6571 localités qui sont en cours d'être électrifiées et 6471 autres qui ne sont encore inscrites à aucun programme. Et, pour un financement global de près de 400 milliards de FCFA prévu, ces localités restantes seront connectées, ajoutera-t-il.

Sur l'éclairage solaire, il informera que l'ANER est dans sa troisième phase et la distribution, désormais faite selon des critères de transparence et en suivant une meilleure approche avec l'instruction donnée aux Gouverneurs de région pour ouvrir les Comités de Réception à différentes catégories de personnes, y compris les députés.

A propos des Mines, il mentionnera que, depuis sa création, la SOMISEN n'a jamais été associée à la gestion des entreprises et, grâce à une politique de gouvernance rigoureuse du secteur, sa présence dans tous les Conseils

d'Administration permet d'avoir un regard vigilant sur les activités de ces entreprises d'exploitation minière.

Revenant sur les titres miniers, le Ministre fera noter que leur délivrance, depuis des années, ne répondait à aucun critère de loyauté administrative et les audits administratif et physique réalisés ont permis de faire la situation exacte des licences. A l'exception de « La Cimenterie du Sahel », aucun titre minier n'a été retiré et tous les dossiers de demande de renouvellement conformes ont reçu une réponse favorable. Les dossiers non conformes ont connu un blocage et bénéficient d'une période de régularisation de deux mois, sans quoi ils risquent le rejet systématique au sens de la réglementation en vigueur, ajoutera-t-il.

Sur l'exploitation de l'orpaillage, il indiquera que sur les dix-neuf (19) couloirs d'orpaillage ouverts par un arrêté de 2014 du Ministre chargé des Mines, trois (3) seulement étaient bons, obligeant ainsi les populations à entrer dans les périmètres d'autrui. Il a informé, en outre, que la mesure d'affectation de personnes ressources à Kédougou vise à faire tout le recensement nécessaire des personnes actives dans ce domaine et à anticiper sur l'orpaillage clandestin. Il expliquera que cette démarche a pour but de définir une meilleure stratégie qui permet de savoir, d'une part, les parties des sols prélevés qui sont potentiellement riches en or et, d'autre part, après la période de régularisation, d'agir dans le sens d'octroyer des couloirs aux populations exploitantes dans un cadre bien défini et adossé à une logique de raffinerie afin d'approvisionner le marché local.

Il a également magnifié le travail remarquable des Forces armées qui ont réussi à arrêter 198 personnes pour orpaillage illégal et non-respect de la mesure prise par le Président de la République interdisant l'exploitation de l'orpaillage à 500 m de la Falémé même si, à l'époque, il n'y avait pas de suivi.

Au sujet des interpellations particulières, le Ministre a invité vos Commissaires à adopter la formule qui consiste à leur transmettre, par écrit, les réponses individuelles.

Pour sa part, Monsieur le Ministre des Finances et du Budget a apporté des éclaircissements au sujet de certaines interpellations spécifiques.

Il a abordé quelques éléments budgétaires en revenant sur certaines préoccupations. A propos de la baisse de 9,31% du budget soulevée, il a soutenu qu'elle est justifiée par la non-reconduction de projets financés sur ressources extérieures et qui sont arrivés à terme, mis à part les efforts consentis par le Ministère dans le but de réduire ses charges de

fonctionnement. Il précisera, également, qu'au-delà de cet aspect, il y a la rétrocession à la SENELEC de certains projets comme le PADAES, qui sont traités comme des opérations de trésorerie dans le budget.

Il indiquera, du reste, que le budget de ce département n'est pas uniquement celui de la Section 66. En effet, il y a des crédits budgétaires logés ailleurs et concourant à l'atteinte des objectifs qui lui sont fixés, comme c'est le cas, notamment, du Programme d'Urgence de Développement communautaire (PUDC) avec un projet d'électrification de 2000 villages pour un montant de plus de 7 milliards de FCA, du budget du Fonds spécial de Soutien au secteur de l'Energie logé au Ministère des Finances et du Budget d'un montant de 250 milliards de FCFA qui sert à la prise en charge des subventions dans ledit secteur, expliquera-t-il.

Réagissant à l'interpellation au sujet de la SAR, le Ministre soutiendra que cette société, du point de vue de ses missions, est un instrument très important pour l'Etat mais nonobstant la difficile période qu'elle traverse, des rencontres sont progressivement organisées avec la Direction générale afin d'arriver à une situation moins compliquée.

Poursuivant son propos, il reconnaitra que le soutien n'a pas encore atteint une proportion souhaitée, mais l'Etat continue de surveiller de près la situation et assure un accompagnement de la société, notamment en termes de mobilisation de ressources bancaires au niveau local et de délivrance de garantie souveraine. A chaque fois qu'il y a des difficultés, les équipes se rencontrent en vue de trouver des solutions circonstanciées en attendant de parachever toutes les réformes structurelles, rassurera-t-il.

Relativement à la baisse des prix de l'électricité, le Ministre fera noter qu'il s'agit là d'une baisse réalisée à solde budgétaire constant qui n'aura pas d'impact sur notre déficit budgétaire, ou faisant intervenir l'Etat en termes de dépenses, mais plutôt des économies réalisées au niveau de la SENELEC permettant de couvrir les dépenses supplémentaires et de réduire le coût de l'électricité.

Sur la réglementation de la répartition des ressources tirées de l'exploitation des hydrocarbures, il affirmera que le cadre législatif en vigueur en la matière est la loi n° 2022-09 du 19 avril 2022 relative à la répartition et à l'encadrement de la gestion des recettes issues de l'exploitation des hydrocarbures. Il a précisé que ce texte, à travers notamment les dispositions des articles 12 et 13, encadre le Fonds intergénérationnel et le Fonds de

Stabilisation et, pour son application, le décret n°2024-153 du 21 février 2024 fixant les modalités de gestion et d'administration du Fonds intergénérationnel a été pris en vue d'un encadrement du secteur.

Il informera qu'au titre de l'année 2024, un montant de 2 763 600 092 FCFA a été mobilisé pour le Fonds intergénérationnel et une mobilisation de 3 563 359 338 FCFA est réalisée.

Sur les ressources issues de l'exploitation de l'or pour la formation de nos revenus, le Ministre a déclaré que, concernant l'année 2024, sur un montant de 36 417 000 000 F CFA que représentent globalement les redevances minières, 18 785 000 000 FCFA provenant de l'exploitation de l'or, et au titre de l'année 2025, le montant concernant ce minerai s'élève à 23 milliards de FCFA.

Abordant la baisse de la subvention d'énergie, il affirmera qu'elle est effective et son opération est fonction d'un environnement international favorable sur les marchés étant entendu que le cours du dollar, fortement et directement corrélé au cours du baril devenu faible, impacte favorablement les marchés financiers ces derniers temps.

Monsieur le Ministre est revenu sur la restructuration en rappelant la situation des indicateurs macro budgétaires du pays en termes de déficit budgétaire et de taux d'endettement, laquelle situation a suscité un débat passionnant autour de cette question. Il admettra qu'une telle situation n'est pas sans conséquence d'autant plus que le Fonds monétaire international (FMI) peut demander la restitution de l'ensemble de ses créances sur la période de la communication des informations erronées. Ce qui peut avoir un effet cascade, sachant que tous les partenaires pourront suivre en réclamant aussitôt le remboursement des prêts contractés sur la base des clauses stipulées dans les conventions, ajoutera-t-il.

Il dira que, face à cette situation de *miss reporting* jamais égalée dans l'histoire du FMI qui a valu au Sénégal la dégradation de sa note à trois reprises, l'Etat a pu adopter une méthode pour approcher cet exercice ayant consisté à demander la suspension du programme en cours pour entamer un travail avec cette institution afin d'arrondir les angles, lequel exercice visait d'ailleurs à déterminer les besoins de financements nécessaires tenant compte des risques réputationnels.

En outre, le Ministre des Finances et du Budget soutiendra que l'exercice d'Analyse de Viabilité de Dette (AVD), auquel se soumet le FMI, a pour but

de déterminer les indicateurs de solvabilité et de liquidité par rapports aux hypothèses macroéconomiques, à la consolidation budgétaire et au traitement du secteur parapublic, et la vitesse de déclinaison de ces indicateurs sur l'horizon d'AVD a montré le niveau très élevé des besoins de financements.

En revanche, considérant la restructuration comme une approche à tout le moins simpliste de gestion de la dette ne nécessitant aucun effort de réflexion, il confiera que le Sénégal dispose d'autres instruments comme la Gestion active de la Dette (GAT) qui lui a permis de réaliser un travail important, notamment dans le cadre de la dette bancaire locale. Il a ajouté que, sur la dette extérieure, l'Etat entend aller vers un refinancement de la dette avec la stratégie de Garanties partielles de Crédits (GPC) qui sera mise en œuvre en collaboration avec quatre institutions réputées très respectables en termes de notation et de classement « *Investment grade* ».

Il informera que l'utilisation de ce mécanisme a déjà suscité beaucoup d'intérêts de la part d'une banque prête à aller au-delà même de ce qui est attendu, avant d'exhorter vos Commissaires à accompagner la communication du Gouvernement dans ce sens.

Satisfaits des réponses apportées par Messieurs les Ministres, vos Commissaires ont adopté, à la majorité, les différents programmes du projet de budget 2026 du Ministère de l'Energie, du Pétrole et des Mines. Ils vous demandent d'en faire autant, si cela ne soulève, de votre part, aucune objection majeure.

**MINISTERE DE L'ENERGIE, DU PETROLE ET DES MINES**

<b>Programmes / titres</b>	<b>Montant en AE</b>	<b>Montant en CP</b>
<b>Programme Accès universel à une énergie compétitive et durable</b>		
Dépenses de personnel	<b>137 328 027</b>	<b>137 328 027</b>
Acquisition de biens et services	<b>47 198 010</b>	<b>47 198 010</b>
Transferts courants	<b>4 488 436 101</b>	<b>4 488 436 101</b>
Investissements exécutés par l'Etat	<b>245 470 827 203</b>	<b>109 462 562 288</b>
Transferts en capital	<b>5 374 150 000</b>	<b>4 836 735 000</b>
<b>Total Programme</b>		
<b>Accès universel à une énergie compétitive et durable</b>	<b>255 517 939 341</b>	<b>118 972 259 426</b>
<b>Programme</b>		
<b>Optimisation de l'exploitation des ressources en hydrocarbures</b>		

Dépenses de personnel	<b>561 974 915</b>	<b>561 974 915</b>
Acquisition de biens et services	<b>178 447 496</b>	<b>178 447 496</b>
Transferts courants	<b>788 196 950</b>	<b>788 196 950</b>
Transferts en capital	<b>1 000 000 000</b>	<b>900 000 000</b>
<b>Total Programme Optimisation de l'exploitation des ressources en hydrocarbures</b>	<b>2 528 619 361</b>	<b>2 428 619 361</b>
<b>Programme Pilotage, Coordination et Gestion administrative</b>		
Dépenses de personnel	<b>1 319 373 976</b>	<b>1 319 373 976</b>
Acquisition de biens et services	<b>544 251 549</b>	<b>544 251 549</b>
Transferts courants	<b>1 183 000 000</b>	<b>1 183 000 000</b>
<b>Total Programme Pilotage, Coordination et Gestion administrative</b>	<b>3 046 625 525</b>	<b>3 046 625 525</b>

**Programme  
Surveillance et  
maitrise des opérations**

Dépenses de personnel	<b>168 082 434</b>	<b>168 082 434</b>
Acquisition de biens et services	<b>35 000 000</b>	<b>35 000 000</b>
Investissements exécutés par l'Etat	<b>70 000 000</b>	<b>63 000 000</b>
<b>Total Programme Surveillance et maitrise des opérations</b>	<b>273 082 434</b>	<b>266 082 434</b>

**Programme  
Valorisation des  
substances minérales**

Dépenses de personnel	<b>365 801 830</b>	<b>365 801 830</b>
Acquisition de biens et services	<b>147 078 070</b>	<b>147 078 070</b>
Transferts courants	<b>1 726 000 000</b>	<b>1 726 000 000</b>
Investissements exécutés par l'Etat	<b>495 000 000</b>	<b>445 500 000</b>
Transferts en capital	<b>3 000 000 000</b>	<b>2 700 000 000</b>
<b>Total Programme Valorisation des substances minérales</b>	<b>5 733 879 900</b>	<b>5 384 379 900</b>
<b>Total Dotation Ministère de l'Énergie, du Pétrole et des Mines</b>	<b>267 100 146 561</b>	<b>130 097 966 646</b>